

# DÉCISIONS

## APD du 13 février 2024



---

DÉCISIONS de la 6<sup>e</sup> Assemblée des personnes déléguées  
de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal  
tenue le mardi 13 février 2024 à 17 h 30

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**06.01** Que l'ordre du jour suivant soit adopté:

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption de procès-verbaux
3. Présentation des nouvelles personnes déléguées
4. États financiers 2022-2023 – Heure fixe 17h45
5. École ensemble – Heure fixe 18h45
6. Portrait des PPP au CSSDM
7. Colloque 2024
8. Négociation nationale / Suivi

### ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

**06.02** Que les procès-verbaux des Assemblées des personnes déléguées suivantes soient adoptés, sous réserve de modifications à faire parvenir à l'Alliance avant le 16 février 2024, auquel cas ils seront soumis à nouveau à l'Assemblée pour adoption finale:

- 4<sup>e</sup> Assemblée des personnes déléguées CSSDM extraordinaire, tenue le 11 janvier 2024;
- 5<sup>e</sup> Assemblée des personnes déléguées, tenue le 23 janvier 2024.

### ÉTATS FINANCIERS 2022-2023

**06.03** Que l'Assemblée des personnes déléguées reçoive les états financiers 2022-2023 tels qu'ils figurent dans le document APD.2324.024.

### RECONSIDÉRATION DE L'ORDRE DU JOUR

**06.04** Reconsidération de l'ordre de jour afin de traiter le point 7. « Colloque 2024 » avant les points 5 et 6.

